

Image not found or type unknown



Erreur de shon et tantième dans un règlement de copropriété

Par **bonjour**, le **19/01/2009** à **22:48**

Bonjour,

J'appartiens à une copropriété dans laquelle un membre possède un appartement dont nous venons de nous rendre compte que le calcul des tantièmes était totalement faux, basé sur une surface très supérieure à la réalité (de l'ordre de 40%). Est-il possible de modifier les tantièmes de répartition des charges ? Quelles en sont les modalités.

Merci d'avance.